

# Plan d'isolement — passerelle de télémaintenance

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Appliqué avant le correctif, sans arrêt de ligne · document fictif

## Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

**Document fictif, en attente d'approbation. L'isolement précède le correctif** parce qu'il réduit l'exposition sans consommer la nuit d'arrêt. Il ne remplace pas le correctif : le dossier reste ouvert jusqu'à la version corrigée.

## Le dossier

| Rubrique     | Valeur                                                                                      |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avis         | <b>DEMO-CVE-001</b> — plage affectée < 3.4.1, correctif publié en 3.4.1                     |
| Actif        | passerelle-telemaintenance — service « Télémaintenance », propriétaire : équipe automatisme |
| Score        | <b>100 sur 100</b> — calcul brut 103,8, <b>borné à 100</b>                                  |
| Priorité     | <b>Revue immédiate</b> — règle <b>PR-KEV-001</b> et seuil                                   |
| Exploitation | <b>déclarée activement exploitée</b> dans le scénario                                       |

| Rubrique                             | Valeur                                    |
|--------------------------------------|-------------------------------------------|
| Exposition                           | <b>0,9</b> — joignable depuis l'extérieur |
| Impact sur la sécurité des personnes | <b>0,7</b>                                |
| Retour arrière                       | <b>disponible</b>                         |

## Les deux temps, et ce que chacun coûte

| Temps                    | Mesure                                                                                               | Arrêt de ligne    | Ce qu'il réduit                                   | Ce qu'il ne réduit pas                                  |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>1 — tout de suite</b> | <b>Accès restreint à une plage horaire convenue avec le constructeur et à ses adresses déclarées</b> | <b>aucun</b>      | <b>L'exposition depuis l'extérieur hors plage</b> | La vulnérabilité elle-même, qui reste présente          |
| <b>2 — nuit d'arrêt</b>  | Montée en version <b>3.4.1</b>                                                                       | la nuit planifiée | La vulnérabilité                                  | Rien de plus : la restriction d'accès reste utile après |

**Ce que l'isolement ne fait pas** : il ne clôt pas le dossier et ne fait pas baisser le score. Le score reste **100**. Seule une **mesure compensatoire VÉRIFIÉE** retranche des points, et la vérification suppose une attestation datée — pas une intention.

**Le contrat de maintenance reste servi.** La restriction porte sur une plage et des adresses convenues avec le constructeur, écrites, révocables. **L'agent prépare la demande de créneau ; il ne modifie aucune règle d'accès de sa propre initiative.**

Site, constructeur, passerelle et versions inventés pour la démonstration. Ils illustrent une situation courante dans la filiale industrielle d'un groupe ; ils ne décrivent aucun site réel.

de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.